

saint-martin d'URIAGE



Budget 2023

Numéro spécial

Journal trimestriel d'informations municipales des villages de Saint-Martin d'Uriage

Premier trimestre 2023 → Numéro spécial → Numéro 210 bis

www.mairie.saintmartinduriage.fr



Spécial budget

BUDGET
DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses
- Recettes

BUDGET
D'INVESTISSEMENT

- Financement
- Principales dépenses
- Evolution de la dette

BUDGET CCAS

- Fonctionnement
Dépenses et recettes
- Investissement
prévisionnel

Edito

Conséquence des décisions d'économies budgétaires prises suite à l'enquête réalisée à l'automne 2022, dès cette année la commune ne diffuse plus que quatre bulletins municipaux imprimés par an au lieu de six. Leur publication suit désormais un rythme trimestriel (mars, juin, septembre, décembre). L'importance de communiquer sans délai sur le budget prévisionnel 2023 nous a donc amenés à innover en créant un bulletin spécial, sous forme numérique uniquement, centré sur les finances communales. Dans le prochain bulletin « papier », un résumé contenant les éléments essentiels du budget prévisionnel 2023 sera diffusé.

Les marges financières de notre commune se sont significativement améliorées en 2022 grâce aux compensations de l'État pour perte importante de recettes en 2021 et à une exceptionnelle année 2022 pour le Casino d'Uriage.

Nous retrouvons donc une capacité d'autofinancement raisonnable.

Mais, entre un horizon aux dépenses et recettes incertaines et le passé récent qui nous renvoie cette image d'une herbe plus verte alors que nous nous attendions à une terre brûlée, le budget prévisionnel 2023 est marqué par de fortes contraintes en termes de dépenses : surcoûts de l'énergie et des matières premières, revalorisation indiciaire des agents (augmentation nationale de 3,5% depuis juillet 2022), déséquilibre financier du CCAS à compenser et envolée des taux d'intérêt plus vus depuis trente ans (de 0,62 à 2,07% entre 2021 et 2022). Côté recettes ce budget entérine une hausse maîtrisée (+6,5%) des taux d'imposition.

Le déficit prévisionnel du budget communal 2023 se réduit significativement grâce aux recettes supplémentaires et aux mesures d'économies engagées : transfert de la piscine à la Communauté de Communes, fermeture de l'Agence Postale communale, baisse des subventions, économies d'énergie sur le chauffage et l'éclairage public, etc.

La suite est plus incertaine... l'année 2024 est source d'inquiétude avec notamment les travaux dans la combe de Gières et leurs conséquences probables sur les recettes propres de notre collectivité. Plus que jamais, l'objectif de préparer la commune à plus d'intercommunalité, d'efficience du bloc communal et de mutualisation avec les communes voisines est d'actualité.

En termes d'investissement, la priorité est donnée aux projets d'économies d'énergie comme la rénovation du groupe scolaire Les Petites Maisons **ainsi qu'aux projets structurants préparant l'avenir de notre commune :** maison médicale et voie verte.

Je vous souhaite bonne lecture de ce « spécial budget », et remercie une nouvelle fois toutes celles et ceux d'entre vous qui se sont associés à la consultation citoyenne sur les finances menée à l'automne pour construire la feuille de route de retour à l'équilibre budgétaire pour la suite du mandat. @

Gérald Giraud
Maire
de Saint-Martin d'Uriage

Le Journal de Saint-Martin d'Uriage est édité par le service communication de la Mairie.
2, place de la Mairie - 38410 Saint-Martin d'Uriage • Tél. 04 76 59 77 10 • www.mairie.saintmartinduriage.fr

Directeur de publication / Rédaction : Peggy Briand • Direction artistique : Eric Chartier-Coton

Réalisation : CHAPÔ.COM Fontaine

SPÉCIAL BUDGET

Budget communal 2023

Budget total consolidé

Fonctionnement
12 724 250 €

17 384 937 €

Investissement
4 660 687 €

Soit sur une base de 100 €

73,19 €

26,81 €

Budget de fonctionnement > dépenses

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement*

9 991 006 €

Soit sur une base de 100 €

26,63 €

Charges générales

Dépenses nécessaires à la gestion courante des services et de l'activité de la collectivité. Ex. : électricité, achats fournitures, prestations de services, etc.

57,06 €

Charges de personnel

Salaires, charges (URSSAF, caisses de retraite...) assurances et personnel extérieur.

12,74 €

Subventions et participations

Subventions aux associations, au CCAS et participations obligatoires. Ex. : service d'incendie SDIS.

3,57 €

Autres dépenses

* Dépenses réelles de fonctionnement : dépenses totales de fonctionnement moins écritures d'ordres et autofinancement.

Budget communal 2023

Budget de fonctionnement > dépenses

Les dépenses de fonctionnement par thèmes

Les montants présentés comprennent les dépenses de fonctionnement uniquement (hors remboursement des intérêts de la dette, Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales [FPIC], virement de section à section et autres opérations d'ordre).



Moyens généraux

Tous moyens humains et matériels pour :

- l'accueil de la population, l'état civil ;
- l'organisation des élections ;
- le fonctionnement des services informatique, finances, ressources humaines...

1 464 297 €

2022 : 1 463 621 €

Recettes : 134 218 €

Loyers, indemnisation par l'État des frais pour la tenue des élections, etc.



Action sociale

Correspond à la subvention annuelle d'équilibre au CCAS.
Pour le détail du budget du CCAS se reporter à la page 8 de ce document.

228 572 €

2022 : 139 366 €



Aménagement du territoire

- Frais de personnel et achat de matériel et matériaux pour les services bâtiment, voirie, espaces verts et énergie.
- Déneigement.
- Travaux en régie divers sur la voirie et dans les bâtiments communaux.
- Entretien des espaces verts.
- Logistique des animations communales et touristiques.

1 756 105 €

2022 : 1 678 517 €

Recettes : 50 238 €

Remboursement consommation énergétique, redevance occupation domaine public.



Communication et implication citoyenne

- Coûts des supports de communication : bulletins municipaux, panneau d'affichage électronique d'Uriage, site internet.
- Budgets pour l'implication citoyenne (exemple : soutien projets participatifs).
- Budgets mis à disposition des conseils de hameaux.

133 887 €

2022 : 141 834 €

Recettes : 19 600 €

Régie publicitaire du bulletin municipal.



Culture et patrimoine

- Fonctionnement de la bibliothèque municipale.
- Coût de la programmation du Centre culturel du Belvédère.
- Subvention à l'OTTU pour la gestion des salles de spectacle et d'exposition du Belvédère.
- Subvention annuelle pour l'École de musique (49 245 €).

276 377 €

2022 : 350 509 €

Recettes : 8 000 €

Abonnements bibliothèque. Les recettes liées aux spectacles (ventes de billets) sont perçues directement par l'OTTU qui gère la salle de spectacle et la salle d'exposition



Economie, tourisme et animations

- Subvention annuelle à l'office thermal et touristique (OTTU) pour la politique touristique de la commune (227 455 € pour 2023).
- Moyens humains et matériels pour l'organisation d'animations communales.

303 082 €

2022 : 335 499 €

Recettes : 488 794 €

Loyers des commerces et du Casino, taxe de séjour et locations de salles festives et associatives de la commune – Pinet, Richardière.



Education enfance et jeunesse

- Frais de fonctionnement et de personnel des services scolaire, périscolaire (garderie, transport), restauration, jeunesse et petite enfance.
- Frais liés aux bâtiments (chauffage, électricité...) des écoles et des crèches, à l'équipement des classes et des cours de récréations.

4 223 574 €

2022 : 3 941 972 €

Recettes : 1 703 472 €

Cantine, garderies, transport, crèches et jeunesse.



Sécurité et civisme

- Coût du service de police 7J/7 et 24h/24 (mutualisé avec la commune de Vaulnaveys-le-Haut depuis 2016).
- Financement annuel versé au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour 194 410 €.

528 767 €

2022 : 504 441 €

Recettes : 69 000 €

Mutualisation de la police avec Vaulnaveys-le-Haut.



Urbanisme et environnement

- Révision du Plan Local d'Urbanisme, gestion du foncier et instruction des autorisations d'urbanisme.
- Actions menées dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité, de la forêt, de l'agriculture et des déchets.

390 069 €

2022 : 356 315 €

Recettes : 133 595 €

Dont vente des coupes de bois pour 100 000 €.



Vie associative et sport

- Gestion et entretien de l'ensemble des équipements mis à disposition des associations dont le centre sportif Pierre-Allain, le stade de football...
- Subventions aux associations 2023 : 53 924 € (hors subvention à l'école de musique).

341 475 €

2022 : 366 451 €

Recettes : 21 184 €

Occupation des locaux, etc.

Budget communal 2023

Budget de fonctionnement > recettes

Répartition des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes d'une commune proviennent à la fois de ses ressources propres et de dotations ou subventions.

Les ressources propres

Elles comprennent :

- **des recettes fiscales directes** (impôts locaux versés par les habitants) ou **indirectes** (part du produit des jeux, taxe de séjour...).
- **des ressources non fiscales** : produits des loyers (bâtiments communaux, occupations du domaine public) et produits des services donnant lieu à un paiement par l'utilisateur (restaurant scolaire, garderies, etc.);
- **des recettes diverses** telles que vente des coupes de bois, assurances, etc.

Les dotations ou subventions

De l'État

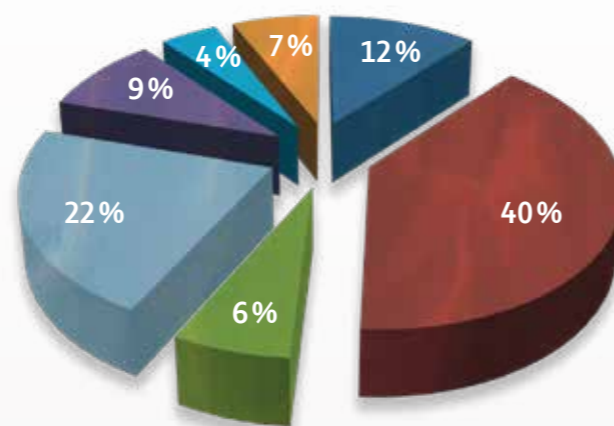
L'ensemble des ressources propres étant insuffisant pour couvrir la totalité des charges qui incombent aux communes, l'État effectue des versements sous forme de dotations et de subventions, la plus connue étant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

De l'intercommunalité

Les intercommunalités gèrent un fonds de péréquation (FPIC) entre leurs communes membres par un mécanisme de prélèvement/reversement entre les communes ayant un potentiel financier supérieur à un certain seuil et celles moins favorisées. Par ailleurs la Communauté de communes Le Grésivaudan verse à la commune une attribution de compensation et une dotation de solidarité communautaire.

D'autres financeurs

La Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales... contribuent aux ressources des communes par des subventions versées en compensation de services assurés par la commune ou pour le financement de projets spécifiques.



Recettes réelles* de fonctionnement 10 592 960 €

Dont

Produits des usagers	1 223 100 €
Fiscalité locale	4 185 000 €
Subvention CCLG	683 674 €
Part communale de la taxe sur les jeux	2 330 000 €
Dotations et participations	987 094 €
Produits des loyers	468 280 €
Autres recettes	715 812 €

* Recettes réelles : recettes totales moins écritures d'ordres et résultat de fonctionnement reporté.

Foncier et habitation : taux des taxes communales

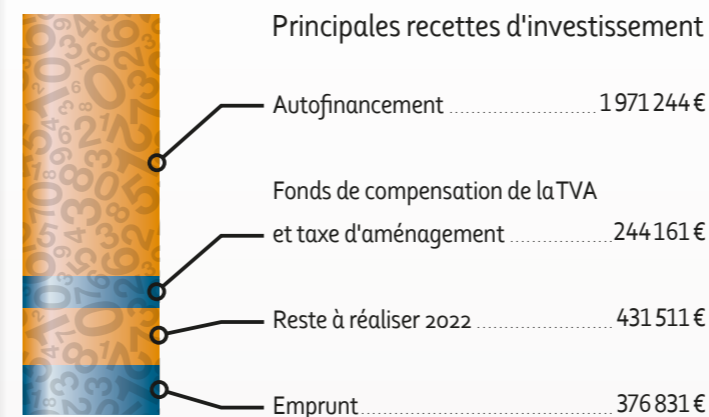
	2022	2023	Taux moyen départemental** 2022
Foncier bâti	37,95 %	40,42 %	45,08 %
Foncier non bâti	88,87 %	88,87 %	61,81 %
Habitation* (résidences secondaires)	9,72 %	10,35 %	22,81 %

* Taux voté en 2019. En lien avec la réforme de la taxe d'habitation, le taux n'a pas été voté depuis 2020 par la commune mais figé à son niveau 2019 par l'État soit 9,72%. À partir de 2023, seules les résidences secondaires sont concernées. Elles sont soumises à la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) dont le taux a été fixé à 10,35% par délibération du Conseil municipal.

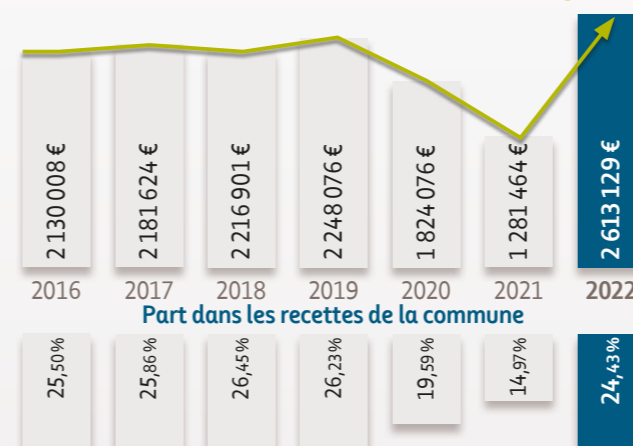
** Référence 2022. Source : ministère de l'Action et des Comptes publics.

Budget d'investissement > dépenses et recettes

Financement de l'investissement

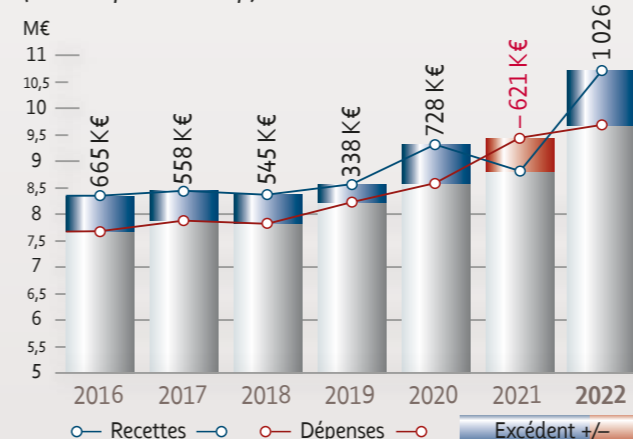


Evolution de la taxe sur les jeux



Evolution de l'excédent de fonctionnement réalisé

(source Comptes administratifs)



Les principales dépenses d'investissement 2023

Opérations courantes 2023	1 276 335 €
Dont Travaux de voirie, réseaux et espaces publics	195 875 €
Travaux sur bâtiments communaux	392 450 €
Espaces verts et aires de jeux	50 000 €
Etudes, foncier et urbanisme	157 000 €
Matériel roulant	179 800 €
Équipements des services - informatique	130 150 €
Matériels et mobiliers	164 080 €

Opérations projet de mandat	520 000 €
Dont Études* (diagnostic, faisabilité, programmation)	40 000 €
Maison médicale et habitat partagé	100 000 €
Transition énergétique et remplacement des chaudières	260 000 €
Aire de jeux	30 000 €
Citoyenneté et budget participatif	25 000 €
Accessibilité des bâtiments	30 000 €
Éclairage public	40 000 €

Projets pluriannuels : solde AP/CP	1 530 423 €
Dont Voie verte	300 000 €
Révision du Plan Local d'Urbanisme	30 423 €
Rénovation énergétique des petites maisons	1 200 000 €

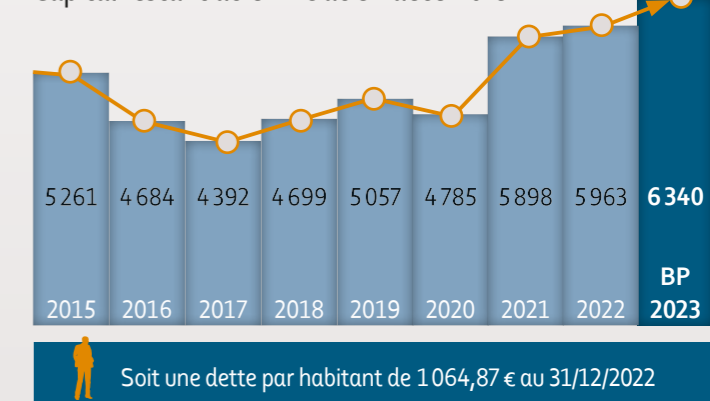
Report années antérieures 756 231 €

Remboursement du capital des emprunts 503 900 €

* pour le restaurant scolaire de l'école de Pinet, la restauration collective des Petites Maisons

Evolution de la dette

Capital restant dû en K€ au 31 décembre



Soit une dette par habitant de 1 064,87 € au 31/12/2022



Budget CCAS

Budget prévisionnel 2023

Dépenses totales 588 230 €

Sur une base de 100,00 €

Fonctionnement
498 200 €

84,70 €

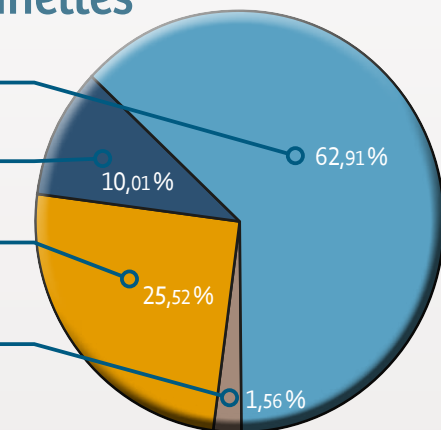
Investissement
90 031 €

15,30 €

Budget de fonctionnement

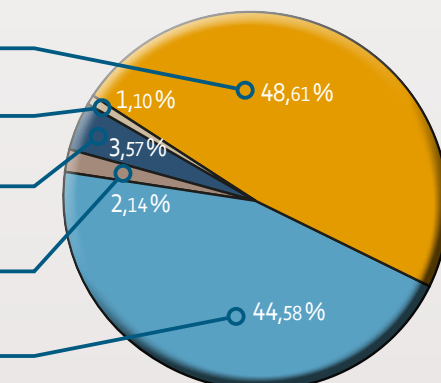
Dépenses prévisionnelles

Frais de personnel	313 458 €
Charges à caractère général	49 741 €
Aides et subventions versées	127 181 €
Charges exceptionnelles et écritures d'ordres	7 820 €



Recettes prévisionnelles

Dotations et participations dont subvention communale	242 172 €
Produits des services	5 500 €
Résultat de fonctionnement reporté	17 747 €
Produits exceptionnels et écritures d'ordres	10 699 €
Remboursements sur charges (budgets annexes et assurances)	222 082 €



Budget d'investissement

Prévisionnel 2023

Le montant prévu de la section d'investissement s'élève à 90 031 €.

En dépenses, 88 342 € sont prévus pour permettre les aménagements et achats auxquels s'ajoutent 1 689 € au titre des écritures d'ordres.

Les recettes sont essentiellement composées de l'excédent d'investissement reporté d'un montant de 822 11 € auxquels s'ajoutent 7 820 € d'écritures d'ordres.

La Résidence Autonomie fait l'objet d'un budget annexe.

Il s'équilibre à 418 665 € en fonctionnement et 50 700 € en investissement.

